



# FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

Membre de  
*l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)*

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél. : 01 46 34 21 50

[libre.pensee@wanadoo.fr](mailto:libre.pensee@wanadoo.fr) – <https://www.fnlp.fr>

---

## *Les syndicats sont tous contre les lois « Sécurité globale » et « Séparatisme »*



### **Le 8 avril refusons la limitation des libertés publiques et les menaces qui pèsent sur les associations et les syndicats !**

La loi en discussion au Sénat « confortant le respect des principes de la République » inscrit dans une perspective sécuritaire une série de mesures touchant toutes les libertés publiques. Elle met gravement en péril l'équilibre réalisé par les grandes lois laïques de 1882, 1901 et 1905.

Cette loi fourre-tout jette une suspicion généralisée sur les personnes de confession musulmane et propose des mesures tantôt imprécises, tantôt disproportionnées, mais globalement dangereuses pour les libertés, notamment au regard d'un certain nombre de libertés fondamentales.

Le préambule de l'exposé des motifs vise la liberté de conscience et de conviction et la liberté associative en mettant sous surveillance les idées qui, s'introduisant dans « le débat public », « détourn(eraient) le sens des mots, des choses, des valeurs et de la mesure ». Est ainsi mise en péril la liberté d'expression : la loi de 1881 sur la liberté de la presse est impactée. En ce sens, elle orchestre le séparatisme qu'elle prétend combattre.

Les articles 6 et suivants imposent une surveillance généralisée des associations et limitent les libertés des collectivités territoriales. Le contrat d'engagement républicain ouvre la voie dangereuse à un arbitraire administratif. Il pose une obligation nouvelle en rupture avec le climat de confiance nécessaire, encore plus en cette période de grave crise sanitaire et sociale.





## Force Ouvrière (Résolution unanime de son CCN du 28 mai 2021)

En voici trois extraits :

• **Le CCN alerte l'ensemble des structures de la Confédération** sur les dérives anti républicaines et liberticides qui se multiplient. Il rappelle son attachement à l'État de droit, à la séparation des pouvoirs et à la défense d'une Fonction publique républicaine.

• **DEFENDRE NOS LIBERTES** Le CCN dénonce l'état d'urgence, notamment sa prolongation sous la forme d'un régime transitoire, et en demande la levée immédiate et de toutes les mesures qui lui sont liées. Le CCN exige l'arrêt de la répression contre les militants syndicalistes. Le CCN rappelle son opposition à la loi de sécurité globale. Il ne fait pas d'amalgame entre la remise en cause des libertés attaquées par cette loi dont il demande l'abrogation et la nécessité absolue de donner, sans délai, les moyens humains et matériels aux forces de sécurité dans l'exercice de leur mission et d'être protégés dans leur vie professionnelle et privée.

• **Le CCN condamne le projet de loi portant respect des principes républicains.** Ce projet de loi remet en cause l'indépendance syndicale en voulant s'ingérer dans le fonctionnement des organisations en tentant d'opérer un rapprochement juridique et fonctionnel entre les associations et organisations qui dépendent de lois différents (1884, 1901, 1905).

**Ingérence sous forme de charte de laïcité et de contrats d'engagements républicains remettant en cause les libertés individuelles dans les entreprises associations et syndicats.** Le CCN s'y oppose fermement. Enfin, le CCN affirme que ce projet de loi ne répond en rien aux exigences de protection des agents publics en refusant d'imposer à l'employeur public le soin de porter plainte au côté de l'agent insulté ou agressé.



## Conseil National des 16-17 mars 2021 :

Depuis mars 2020 et le début du 1er confinement, la population française est soumise à un état d'urgence sanitaire qui restreint un certain nombre de libertés. En février dernier, la loi a été promulguée et l'état d'urgence prolongée jusqu'au 1er juin prochain. Sous couvert de sécurité, sanitaire ou non, le gouvernement rogne sur les libertés publiques. La FSU condamne cette atteinte aux libertés fondamentales et demande la fin des dispositions liberticides de l'état d'urgence sanitaire qui n'est nullement nécessaire pour lutter contre la pandémie actuelle. (...)

La FSU poursuit son investissement dans le cadre unitaire initié par la LDH pour s'opposer à la loi « confortant le respect des principes de la République ». Ce cadre a alerté l'opinion publique des nombreuses menaces que le projet de loi fait peser sur les libertés associatives en publiant une tribune et en organisant un webinaire. Afin de mettre en échec cette loi qui passe au Sénat fin mars, la FSU reste ouverte à des initiatives larges où ce cadre unitaire trouverait sa place. De plus, la FSU a signé l'appel intersyndical "pour nos libertés et pour nos droits", ainsi que la tribune "printemps des libertés pour défendre nos droits" et réaffirme ainsi sa disponibilité à l'action pour riposter face à la dérive liberticide et autoritaire actuelle du gouvernement.

### Conseil National des 25-26 mai 2021 :

La FSU, continue à être partie prenante de la lutte contre les lois "Sécurité Globale" et "Séparatisme" : liberticides, elles instrumentalisent la laïcité contre les citoyen.nes musulman.es. Elle demande l'abrogation de la loi Sécurité Globale publiée le 26 mai.



## - COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

### *Pour une grande marche des libertés :*

- **Pour l'abrogation de toutes les lois liberticides « Sécurité globale » et « Séparatisme », ainsi que les 3 décrets du 2 décembre 2021**
- **Pour le retrait des projets de loi sur le renseignement et le terrorisme**

■ La Fédération nationale de la Libre Pensée s'est adressée avec les initiateurs de *l'Appel des syndicalistes contre les décrets « Fichage »* pour proposer à la **Coordination** contre la loi « Sécurité globale », au **Collectif** contre la loi « Séparatisme », ainsi qu'à l'ensemble des **organisations démocratiques, laïques, syndicales et politiques**, pour leur proposer de faire converger toutes les forces qui défendent les libertés et combattent les mesures liberticides dans ***une grande marche démocratique dans la deuxième quinzaine de juin.***

■ Informée de *l'Appel de personnalités*, paru dans *Libération* du 4 mai 2021, la Libre Pensée affirme son accord sur l'essentiel de son contenu. Elle mandate son Secrétaire général **Christian Eyschen** pour le contresigner, si cela est encore possible. La Libre Pensée estime que le contenu de cet *Appel* pourrait correspondre au souci de faire converger toutes les actions des défenseurs des libertés.

■ Cependant, la Libre Pensée ne se reconnaît pas dans *l'Appel à la manifestation du 12 juin 2021*, car la responsabilité du gouvernement n'est pas clairement établie dans la situation nauséabonde et dangereuse que nous connaissons aujourd'hui.

■ Ne voulant pas faire obstacle à la volonté d'une action unitaire et massive contre les mesures de ce gouvernement liberticide, la Libre Pensée laisse libre, comme de coutume, les **Libres Penseurs** de participer ou pas à la manifestation du 12 juin 2021. **Il n'y a pas trop d'initiatives pour la défense des libertés, par contre il y a trop d'atteintes aux libertés pour laisser faire cet état d'atteinte croissante aux libertés et de remise en cause de la Démocratie.**

*Tous ensemble pour la défense des libertés et pour  
l'abrogation des lois et mesures liberticides !*

Paris, le 28 mai 2021